

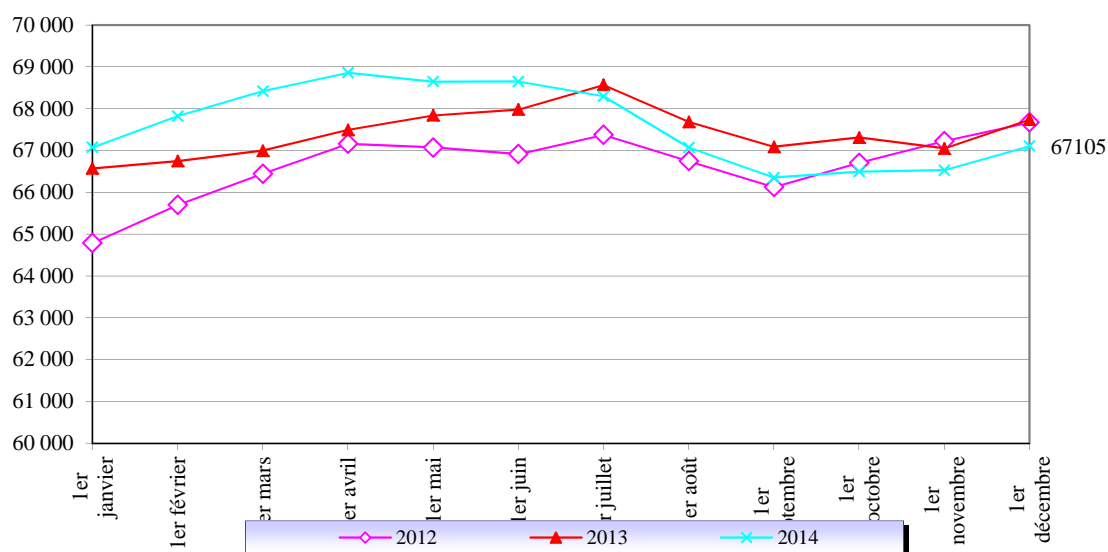
*Commission nationale de suivi de
l'enseignement
en milieu pénitentiaire.*

Rapport synthétique

Année 2014-2015

Le 5 janvier 2016

La population carcérale



Les durées d'incarcération sont plutôt courtes, inférieures ou égales à 12 mois pour près de 75% des personnes détenues, voire inférieure ou égales à 3 mois pour près de 30% d'entre eux.

Le taux moyens de scolarisation pour les personnes détenues adultes est de 25,6%. Il est stable depuis plusieurs années en dépit de créations de postes en raison de la situation de surpopulation constatées en particulier dans les maisons d'arrêt.

L'offre de formation

➤ Les niveaux scolaires des personnes détenues (déclaratif)

Niveau scolaire à l'entrée en détention	Sans diplôme	CEP-CFG	CAP-BEP	Brevet	Bac-DAEU	Supérieur
%	48,5%	11 %	22,6%	9,5%	5,5%	3%

➤ L'organisation de l'offre

Par rapport aux années précédentes, on note que l'offre de formation tend à se renforcer pour des interventions sur les niveaux 5 bis et supérieur ainsi que sur les activités dites transversales qui regroupent des cours multi niveaux en particulier dans les petits établissements.

français langue étrangère FLE	niveau 6	niveau 5 bis (CFG...)	niveau 5 (CAP, BEP,	niveau 5 (brevet)	niveau 4 (lycée)	niveau 4 (DAEU, Bac,)	au-delà (supérieur)	divers
11%	10%	24%	10%	10%	3%	3%	1%	28%

Pour les adultes, l'offre de formation correspond aux priorités définies par la circulaire conjointe éducation nationale – justice. Elle est orientée à plus de 60 % pour les bas nouveaux de qualification. En complément, il convient de noter de 15% des moyens d'encadrement pédagogiques sont exclusivement dédiés aux mineurs.

La répartition des moyens ne peut être arrêtée pour toute une année scolaire, en effet, les unités locales d'enseignement doivent s'adapter en permanence aux variations en nombre et en profils des publics accueillis.

Les résultats aux examens et certifications

	2015
CFG,	2248
Brevet	376
CAP - BEP	612
BAC-DAEU	244
Supérieur	169
Total	3649

- **CFG**

Les diplômes et certifications de niveaux 6 et 5 bis restent très attractifs. Ils sont identifiés comme une première étape de remobilisation vers les apprentissages. La réussite est un facteur de restauration positive de l'image de soi, particulièrement renforcé lorsque les établissements peuvent organiser une remise officielle de diplômes en présence d'autorités académiques.

- **CAP**

On note une progression significative des CAP qui, par ailleurs, poursuivent leur diversification. Certains diplômes sont préparés entièrement par les services d'enseignement (enseignement général et professionnel) après validation des plateaux techniques par les IEN-ET.

Certaines ULE assurent la préparation à la partie « enseignement général » du diplôme avec des compléments de formation assurés par la formation professionnelle.

- **DAEU** (diplôme d'accès aux études universitaires)

La souplesse de cette certification, le resserrement sur 4 disciplines et les possibilités d'études ouvertes (accès à toute formation universitaire, à la préparation ou à l'entrée dans des écoles ou des organismes de la formation professionnelle) expliquent le succès de ce diplôme beaucoup plus accessible à des adultes éloignés de leur parcours scolaire que le baccalauréat.

DILF-DELF (diplôme d'initiation à la langue française et diplôme d'enseignement en langue française)

	2015
DILF	677
DELF A à B	1503
DCL	74

Pour le DILF, le DELF comme pour le CFG, la possibilité de plusieurs sessions dans l'année constitue une réelle opportunité de validation compatible avec les durées d'incarcération.

L'habilitation des enseignants comme examinateurs du DILF et du DELF a contribué à augmenter de manière significative le nombre d'inscrits, de présents et le taux de réussite à ces examens.

La prise en charge des personnes illettrées

Au deuxième semestre 2014, seuls **109 sites**, sur les **132 MA et QMA**, ont été en mesure de faire des remontées via le cahier électronique de liaison (CEL). **Pour les établissements passés sous GENESIS aucune transmission n'a pu être réalisée permettant de rendre compte du travail de pré-repérage effectivement réalisé.**

Pour ce qui concerne les établissements qui ont pu renseigner l'enquête, les performances du PRI second semestre 2014 stagnent autour d'un peu plus de **55.2%** de pré repérage sur l'ensemble des entrants en MA ou QMA alors que l'objectif de réalisation était fixé par la DAP à 75%. (Sur 45393 entrants durant cette période, 27116 des personnes ont une information de PRI)

Sur les 7948 personnes signalées comme apparaissant en difficulté français oral ou écrit (24% des entrants ayant eu une information PRI), 4795 ont eu un entretien de positionnement soit 72% du public cible.

- Du point de vue de la langue française à l'oral :

- **4,8 %** personnes ayant été vues par les enseignants ne comprennent pas le français (personnes non francophones) de sorte qu'ils ne passent pas le bilan lecture,
- **5.2%** le parlent de manière rudimentaire mais suffisamment pour passer le bilan.

- Du point de vue des compétences de lecture :

un peu plus de **22,6 %** de l'ensemble des personnes rencontrées échouent au bilan lecture proposé. Parmi elles :

- **10%** sont en situation d'illettrisme au regard du test,
- **12,6%** échouent du fait de difficultés moindres, échec essentiellement sur la lecture-compréhension du texte).

A la fin du 1er semestre 2015, les 2/3 des établissements étant passés sous GENESIS, l'enquête PRI RI est devenue trop parcellaire pour rester significative. Il en résulte une perte d'indicateurs précieux sur les niveaux de lecture des personnes détenues et sur l'évolution de la proportion des personnes illettrées.

La prise en charge des mineurs incarcérés

En 2014, les caractéristiques des mineurs détenus au 1er du mois sont les suivantes :

1. Nombre moyen de mineurs détenus au 1er du mois: 744 (soit 1,2 % des personnes détenues) ;
2. 95% de garçons, 5 % de filles ;
3. 9% des mineurs détenus en Outre-Mer ;
4. 64% de prévenus et 36% de condamnés ;
5. 9 mineurs sur 10 ont entre 16 et 18 ans ;

Le flux annuel des « entrants » a été de 2901 dont 182 « filles » avec une durée moyenne d'incarcération est de 3 mois.

On relève certaines « constantes » par rapport à la scolarisation :

- Un volume important de prises en charge de moins de trois semaines,
- Un taux d'illettrisme plus bas que pour la population adulte (< 7%) mais 25% des jeunes en grandes difficultés de lecture
- Un taux de décrochage ou de déscolarisation important (pour environ 75% des mineurs)

La scolarisation

96,5% des mineurs détenus sont scolarisés

Type d'établissement	publics	Moyenne horaire
EPM	mineurs	18h
CJD	mineurs	15 h
QM	J. Hommes mineurs	12,5h
MAF	J. filles mineures	11h

L'organisation de l'offre

français langue étrangère FLE	niveau 6	niveau 5 bis (CFG...)	niveau 5 (CAP, BEP,	niveau 5 (brevet)	niveau 4 (lycée)	divers
6%	5%	39%	15%	14%	3%	18%

82% des cours sont des cours « classiques » définis par des niveaux scolaires. Les 18% restant correspondent à des jeunes détenus « réticents » à la re-scolarisation et qui suivent des modules de remobilisation ou des préparations spécifiques à certaines attestations utiles dans le cadre de la préparation à la sortie (de type PSC1, ASSR, etc.).

Les résultats de l'action pédagogique

L'enseignement parvient à atteindre plusieurs objectifs essentiels : un taux de scolarisation ou de re-scolarisation très élevé, et une qualité d'enseignement permettant de conduire les mineurs détenus vers diverses formes de validations

CFG	Brevet	CAP	Bac	DILF/DELF	B2i	ASSR	PSC1
219	35	55	8	102	195	452	32

La durée courte des détentions explique l'importance quantitative des réussites aux validations telles que l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR), le brevet informatique et Internet (B2i) ou la PCS1 qui requièrent moins de durée de préparation.

1136 attestations des compétences référées au socle commun ont été délivrées à des jeunes détenus, scolarisés au minimum 3 semaines. La passation puis l'obtention de ces attestations constituent un appui important en termes de valorisation des jeunes et pour favoriser une dynamique de remobilisation, y compris en solennisant leur remise officielle.

Les pistes d'action.

La mobilisation pour les valeurs de la République

Des actions ont été déclinées par les enseignants soit dans les cours en lien avec les enseignements disciplinaires (programme d'éducation à la citoyenneté, EMC), soit dans le cadre d'actions transversales organisées pour des publics volontaires : débat philosophique, revue de presse... Par ailleurs, les UPR s'attachent valoriser les rites républicains: commémorations diverses, affichage de la charte de la laïcité dans les centres scolaires, remise solennelle de diplômes en présence des autorités académiques, révision des projets des unités locales d'enseignement pour y intégrer la dimension de la laïcité. L'articulation de ces actions avec celles qui sont développées par l'administration pénitentiaire dans le cadre du plan de lutte anti-terroriste doit être recherchée dans le cadre d'une analyse conjointe à conduire en DI et dans les établissements.

Pour compléter la formation de enseignants sur ces thématiques, un groupe de travail réuni autour de la délégation au numérique éducatif du MENSr et associant équipes d'UPR, bureau DGESCO A1-3 et responsable nationale de l'enseignement assure la production d'un parcours m@gistère portant sur l'enseignement de la laïcité et spécifiquement destiné aux enseignants exerçant en milieu pénitentiaire.

Le maillage territorial pour l'orientation des mineurs et jeunes majeurs

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a consacré un nouveau droit en faveur d'un retour possible en formation initiale pour les sortants du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle. Les modalités de mise en œuvre de ce droit ont été déclinées par deux décrets en décembre 2014 et par la circulaire interministérielle du 20 mars 2015 relative au droit au retour en formation initiale pour les sortants du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle. Ce retour possible en formation qualifiante pour les jeunes décrocheurs de 16 à 25 ans constitue une importante avancée en terme d'insertion sociale, pour les mineurs et jeunes majeurs détenus. En effet, la possibilité de poursuivre à la sortie une formation engagée en détention est posée. Il convient donc de stabiliser les modalités d'intervention des COPsy auprès de ces publics et de généraliser le recours aux référents MLLDS pour aider à la formalisation des projets. En complément il convient que les enseignants travaillent étroitement avec les éducateurs PJJ et les SPIP afin de faire le lien avec le service publics régionaux d'orientation (SPRO) pour que soient examinées les diverses possibilités de formation permettant de compléter un parcours (formation sous statut scolaire, sous statut d'apprenti, sous statut de stagiaire de la formation professionnelle)

La prise en charge des personnes en situation d'illettrisme par les services d'enseignement

Cet axe reste une priorité absolue car les situations d'illettrisme freinent l'accès à la qualification et donc à l'emploi. La mesure de l'illettrisme en détention continue à être réalisée grâce au dispositif PRI-RI qui permet d'identifier une population cible et de proposer rapidement, après un bilan lecture, une prise en charge pédagogique adaptée. Toutefois, l'outil GENESIS, en voie de généralisation ne permet plus de faire une analyse complète du travail réalisé dans les établissements ; les seules données collectées se limitent désormais aux établissements encore sous GIDE et sont donc de moins en moins représentatives. Il en résulte une perte d'indicateurs précieux pour le pilotage du dispositif. Il est donc souhaitable que soit mis en place rapidement un outil de requête permettant à chaque DI de collecter ces informations.